

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENÇA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6

DELIBERATION N° 42-2018

Séance du 13 NOVEMBRE 2018



L'an deux mille dix-huit le mardi 13 novembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard.

Absents excusés : Pierre POUILLARD

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : M. Gérard MEYSSONNIER

Objet : Attribution de compensation défini par la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLET) 2018

Le Maire présente le rapport de la CLET, qui a pour rôle de chiffrer les transferts de compétence et de fiscalités réalisées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation qui sera versée chaque année par la communauté d'Agglomération. Le rapport finalisé après le conseil communautaire du 20 septembre 2018 qui prend en compte la compétence assainissement transférée à la Communauté d'Agglomération en 2018 en tenant compte des dépenses et recettes liés à ces réseaux.

Après évaluation des coûts moyens d'entretien et de renouvellements des réseaux, des postes de relevages et des stations d'épuration le coût de la compétence assainissement de la commune de Lardier et Valença serait de **1212.56€** qui se rajoute à l'attribution de compensation 2017 soit $91977+1212.56 = 93\ 189.56\ €$. **L'attribution de compensation 2018 sera donc de 93 189.56€.**

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le rapport de la CLET

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 13.11.2018

Le Maire
Rémi COSTORIER

